Le journal communal
de Commugny

Décembre 2024

HOT

Au sommaire de cette édition

- Quoi de neuf? Les mesures sur le climat
- Les services municipaux - Le contrôle des habitants
- Portrait - Sara Testut-G'styr
- Le grand sujet - Le Plan Energie et Climat Communal

commugnycation

Horaire d'ouverture de l'administration communale

Lundi	*08:30 - 11:30*
	14:00 - 17:00
Mardi	*07:30 - 11:30*
Mercredi	*08:30 - 11:30*
Jeudi	*07:30 - 11:30*
Vendredi	*FERMÉ*

Route de Coppet 10
1291 Commugny
admin@commugny.ch
022 566 67 01

Horaires de la déchetterie

Lundi	*14:00 - 18:00*
Mardi	*09:00 - 12:00*
Mercredi	*09:00 - 12:00*
	14:00 - 18:00
Jeudi	*14:00 - 18:00*
Vendredi	*14:00 - 19:00*
Samedi	*09:00 - 18:00*

Chemin des Cibles
1291 Commugny
079 521 24 06

Impressum
Responsable de l'édition :
Magali Sommer - media@commugny.ch
Crédit photos : archives communales, Magali Sommer, Alexandre Kervinio
Graphisme : OQIO
Ont participé à cette édition : Luc Wolfensberger, Floriane Decurnex Gonzalez, Christian Lowe, Sarah Testut-G'Styr
Paraît trois fois par an – tiré à 1250 exemplaires
Prochain numéro : Avril 2025
Retrouvez ce numéro sur www.commugny.ch, rubrique Vivre à Commugny/Commugnycation

Quoi de neuf?

Les mesures sur le climat, accompagnez-nous !

Le Grand Sujet de cette édition (page 10) vous explique les grandes lignes du Plan Énergie et Climat Communal (PECC), ainsi que les objectifs de la politique climatique sur le plan fédéral, cantonal et communal pour les prochaines années.

La Commune aujourd'hui est prête à agir à travers des thématiques et actions concrètes.

Dans les prochains numéros, une rubrique spécifique sera dédiée au PECC, abordée sous différents angles : sensibilisation, appels à l'action ou retour d'informations en fonction des fiches d'actions prévues par le plan.

Fin 2023, vous avez été conviés une première fois dans le processus à partager vos idées via un Atelier participatif, et nous vous invitons une nouvelle fois à vous engager aux côtés de la Commune pour le climat.

Des fiches pratiques vous inviteront à agir de façon concrète au fur et à mesure de leur mise en œuvre et nous vous encourageons à leur faire bon accueil.

Les informations seront diffusées via le journal, le site web ou tout autre canal pertinent.

Le climat étant l'affaire de chacun, nous vous encourageons également à vous manifester et à partager vos idées, suggestions et actions concrètes pour contribuer à cet effort collectif. Chaque geste compte et votre participation peut faire la différence. Que ce soit par des initiatives individuelles, des propositions d'améliorations ou des retours d'expérience, votre engagement est essentiel pour faire avancer notre Plan Énergie et Climat Communal (PECC).

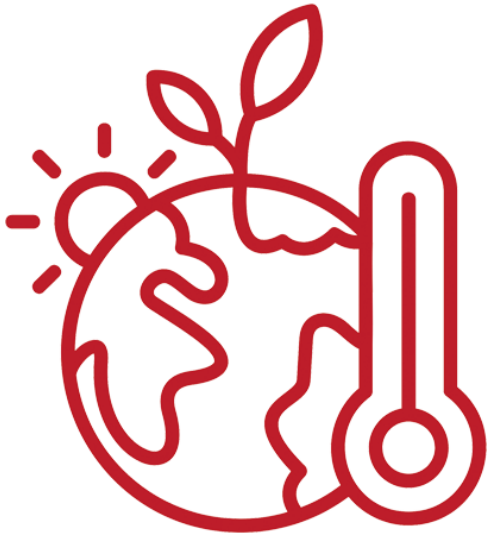

Les services municipaux – Le contrôle des habitants

Le contrôle des habitants est le premier contact des citoyens avec la Commune. Mme Viviane Séchaud, Préposée, et Mme Magali Sommer, son adjointe, vous reçoivent au quotidien toute l'année.

Une inscription, mille utilités

Le contrôle des habitants, c'est en premier lieu les inscriptions des résidents, mais surtout un accueil. La Commune abrite près de 70 nationalités en permanence, c'est donc une gymnastique quotidienne qui se joue au guichet. Quelque 10% de la population change chaque année, soit environ 300 arrivées… et 300 départs ! Une fois les vérifications d'usage faites, les mouvements sont enregistrés.

Mme Séchaud reçoit les administrés depuis 2007, Mme Sommer depuis 2017 et elles se partagent cette tâche en parfait binôme.

De gauche à droite : Magali Sommer et Viviane Séchaud

Ce passage impératif revêt une importance primordiale. En effet, sans inscription, pas de vie administrative en Suisse : assurance maladie, impôts, AVS, bureau des automobiles ne sont que quelques-uns des intervenants principaux qui s'appuient sur les données communales.

Les demandes de permis de séjour sont une des tâches importantes qui découlent de ce premier passage. C'est en coordination avec le Service de la population du Canton de Vaud que l'échange se fait quotidiennement. Ici, pas le temps de s'ennuyer nous signale Mme Séchaud, la loi est d'une grande complexité et chaque dossier a ses spécificités. En 2023, nous avons traité 446 demandes.

L'accueil au guichet demande beaucoup de diplomatie. Si pour la plupart il s'agit de simples formalités, les situations peuvent être délicates pour d'autres : divorce, deuil, problèmes financiers ou administratifs. Il faut savoir faire preuve d'empathie et de patience, trouver des solutions ou diriger les personnes vers les services adéquats. Nous avons aussi des moments joyeux, souligne Mme Sommer, le contact régulier avec certains habitants nous permet de nouer des liens et de connaître nos administrés.

En arrière-plan du guichet se jouent encore bien des tâches liées à ces inscriptions. Le contrôle des signatures pour les initiatives et l'enregistrement des votes en font partie, les changements d'état-civil, l'enregistrement des chiens, la distribution des cartes de déchetterie, sans compter les nombreux documents émis pour les administrés, la liste est longue ! Les demandes de renseignements sont également nombreuses, allant de la recherche pour succession, une confirmation de propriétaire, une adresse de départ… Le tout étant rigoureusement régit par la loi sur la protection des données, une des nombreuses règlementations à connaître au contrôle des habitants.

Et c'est sans compter la coordination interne : l'ensemble des services comptent sur le registre des habitants pour de nombreuses actions communales !

Une répartition des tâches

Au-delà des fonctions partagées, Mme Séchaud et Mme Sommer ont chacune des responsabilités spécifiques. Les demandes de naturalisation sont du ressort de Mme Séchaud : elle reçoit les dossiers, vérifie les pièces et supervise l'ensemble du processus en assurant les entretiens, les tests de connaissances générales et la rédaction des dossiers destinés au Service cantonal des naturalisations. Une charge importante car pour 2024 c'est déjà plus de 20 dossiers traités pour 43 personnes concernées. Un suivi de longue haleine puisqu'une procédure de naturalisation s'étale sur environ 2 ans.

Dans son rôle d'accueil, Mme Séchaud est en charge de la soirée annuelle de bienvenue : elle invite chaque année les nouveaux résidents, organise les festivités et convie les associations locales à se joindre à l'évènement.

De son côté, Mme Sommer s'occupe de la sortie annuelle des aînés, attendue avec enthousiasme par beaucoup. L'organisation est de rigueur pour cette journée récréative qui réunit environ 150 personnes chaque année : visite d'intérêt, restaurant, transport, programme et invitations se préparent sur les 6 mois précédant la sortie. Le jour J, c'est en coordination avec la voirie et la conciergerie que les aînés sont accueillis pour le café avant le départ.

La communication, une mission à part

Mission partiellement en marge du contrôle des habitants, la communication de la Commune est entre les mains de Mme Sommer sous la supervision des différents membres de la Municipalité. Elle s'accomplit aussi en étroite coordination avec l'ensemble des services communaux, et le double rôle névralgique de Mme Sommer avec le contrôle des habitants lui donne de nombreuses informations utiles. Rédaction des avis importants et des flyers institutionnels, création de visuels aux couleurs de la Commune, maintien du site web et des réseaux sociaux, marquage des bâtiments sont une partie de ses nombreuses tâches. La rédaction du journal communal est également sous sa responsabilité, enrichi par de nombreux échanges internes, tout comme la mise en œuvre du calendrier communal.

ms

Actualités

Bienvenue aux nouveaux collaborateurs !

L'ensemble de l'Administration communale et de la Municipalité souhaite la bienvenue à son nouveau collaborateur Rayan Diabi, qui a rejoint l'équipe de la conciergerie depuis le 1er avril 2024.

Nouvelle zone 30

Suite au Plan de circulation établi en 2022 et afin de sécuriser certains tronçons routiers, la Municipalité a mis en place deux nouvelles zones 30 dans le village. Elles sont opérationnelles depuis début septembre pour le secteur de l'Eglise et printemps 2025 pour la Vy-des-Mores. La signalisation d'usage (totem et marquage au sol) est en vigueur. Nous vous invitons à rester attentifs et à adapter votre conduite pour la sécurité de tous.

ms

Rappel aux règlements

La compensation financière 2024

Dans le Canton de Vaud, les travailleurs frontaliers sont soumis à l'impôt sur le revenu comme tous salariés. Les accords bilatéraux avec la France évitent une double imposition et prévoient qu'une partie de cet impôt, environ 4.5% du revenu brut, soit reversée de l'État de domicile à la Suisse.

Cela concerne tous les employeurs, sociétés ou privés, quelle que soit la durée d'emploi du frontalier sur l'année.

Afin de procéder au calcul de cette compensation pour 2024, tous les employeurs se doivent de fournir à la Commune du lieu de travail de l'employé un décompte salarial spécifique à ce sujet, suivant les directives cantonales, et ce avant le 17 janvier 2025.

Les directives et le tableau de décompte sont à disposition sur notre site : www.commugny.ch/compensation_financiere

Le Conseil communal

L'ordre du jour et les préavis sont publiés sur www.commugny.ch, onglet autorités/Conseil communal.

La convocation contenant l'ordre du jour, ainsi que les divers préavis à traiter, avec les rapports de commission, sont publiés quelques jours avant la séance du Conseil sur www.commugny.ch, onglet autorités/Conseil communal.

Les assemblées du Conseil sont publiques, vous êtes les bienvenus à la galerie de la salle communale ! Prochaines dates : mercredis 5 mars, 7 mai et 25 juin 2025, à 19h45.

Ayant parlé de la Commission des finances et de la Commission de gestion (les commissions de surveillance) dans le CommugnyCation 007, abordons maintenant les commissions thématiques :

- La commission des Routes
- La commission de l'Environnement, Mobilité et Energie
- La Commission du Patrimoine
- La Commission de l'Aménagement du Territoire

Ces commissions, composées chacune de 5 membres, nommées à l'automne 2021 pour toute la durée de la législature, s'occupent de problématiques récurrentes. Elles assurent ainsi un suivi et garantissent une continuité dans leur thème de prédilection.

Afin de traiter un thème plus spécifique, une commission ad-hoc est nommée de cas en cas. La commission ad-hoc est dissoute, une fois le préavis voté. À mi-octobre 2024, le Conseil communal était doté de :

- La Commission ad-hoc pour amender le Règlement du Conseil communal
- La Commission ad-hoc pour l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)
- La Commission ad-hoc pour la révision du règlement communal du cimetière
- La Commission ad-hoc pour l'achat d'un véhicule multifonction

Les propositions présentées par la Municipalité au Conseil communal sont nécessairement renvoyées à l'examen d'une commission. Ainsi, lorsque la Municipalité souhaite modifier un règlement, procéder à des travaux, rénover routes & bâtiments communaux, présenter les comptes & le budget ou acquérir du matériel, elle convoque la/les commission(s) concernée(s) pour exposer son projet en détail, proposé sous la forme d'un préavis.

Suite à la rencontre entre l'exécutif et le législatif, les membres de la commission se réunissent à huis clos pour analyser le projet, en vérifier la pertinence, apporter leurs compétences, réfléchir à d'éventuelles modifications – l'objectif étant d'avoir un projet aussi abouti que possible, ce qui peut nécessiter de multiples réunions. La commission soumet ses réflexions à la Municipalité, libre d'adapter son préavis en conséquence.

En vue du débat et du vote qui auront lieu durant la séance du Conseil communal, la commission prépare un rapport à l'intention des Conseillers communaux. Celui-ci relate l'analyse détaillée de l'enjeu, relaie les réflexions de la commission et apporte une recommandation de vote en guise de conclusion. C'est « l'avis de l'expert », qui étaye de manière factuelle et compétente le préavis.

Séance du 2 octobre 2024

Préavis 10/2024 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2025

Le préavis municipal propose un taux d'imposition à 58,5% (art. 1, alinéa 1 de l'arrêté d'imposition).

L'amendement, modifiant le taux d'imposition à 57%, est accepté à 23 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention.

Le préavis municipal tel qu'amendé est accepté par 23 voix pour, 11 voix contre et 3 abstentions.

Anciens et nouveaux membres de la Commission de gestion et de la Commission des finances, de gauche à droite : Sindy Pirrello, Daniel Flesher, Nadine Giger, Thibault Claris, Dirk Engels, Cyrill Schuler, Christian Peter, Emanuel Weisskopf, Lucien Facchin

C’est arrivé à Commugny

1er août

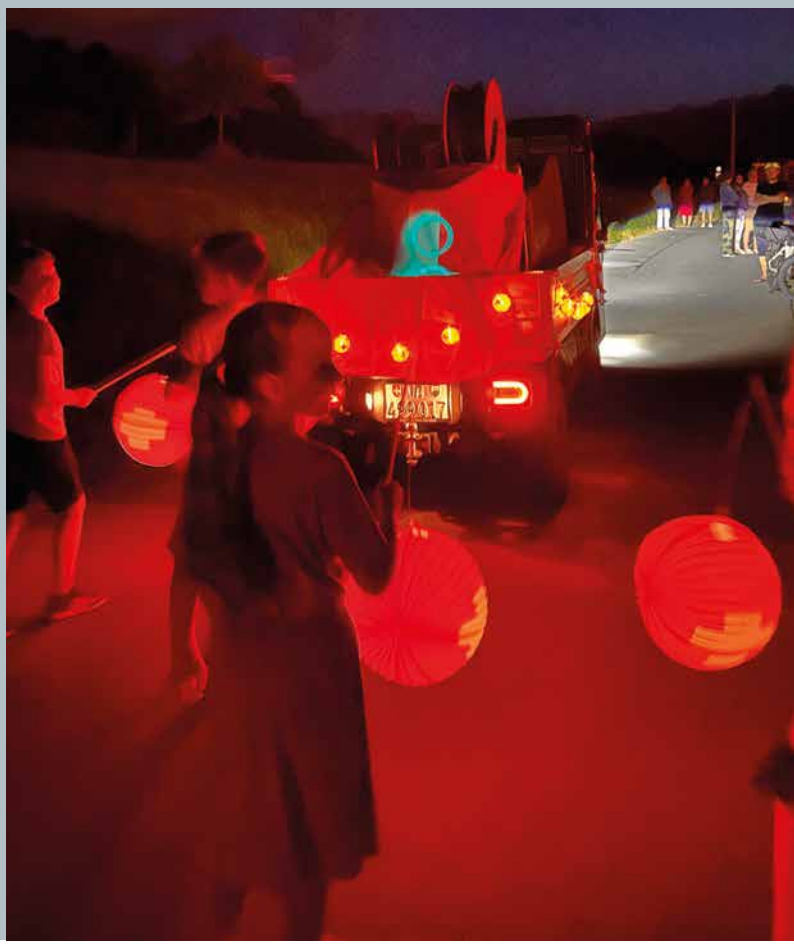

Cinéma Open Air

Fête des voisins spontanée

Portrait

Sara Testut-G'styr

Sara Testut-G'styr, 18 ans et déjà une carrière de skieuse prometteuse.

Arrivée à Commugny il y a une dizaine d'années, son nom revient de plus en plus souvent dans les rubriques sportives. Portrait d'une jeune femme dynamique et déterminée, qui court sous les couleurs françaises.

Sara, vous êtes arrivée à Commugny en 2014... et avant ?

Je suis née en Haute-Savoie et j'ai grandi entre deux montagnes, près de Chamonix au pied du Mont-Blanc. Mon père qui skie depuis sa naissance m'a naturellement fait embrasser ce sport. Il n'était plus question d'arrêter même en quittant la vallée !

La compétition est (très) exigeante, est-ce que vous conciliez des études avec votre carrière sportive ?

Oui bien sûr. Je prépare une licence en économie et gestion. Heureusement la technologie me permet aujourd'hui de suivre mon cursus complètement à distance. Ma formation s'adapte au planning exigeant de ma vie d'athlète. Je dois me présenter aux examens semestriels, mais là aussi des adaptations sont possibles.

A part votre père, qui vous a inspirée dans votre carrière ?

Sans hésiter je dirais Mikaela Shiffrin ! Aujourd'hui c'est non seulement la meilleure skieuse de l'histoire du ski alpin (ndlr : double championne olympique, septuple championne du monde, 97 victoires en coupe du monde...) mais aussi parce qu'elle montre son humanité et ça n'est pas toujours facile. J'admire aussi beaucoup sa technique de ski.

Le ski... parlez-nous de vous et du ski.

Côté technique, je peux décrire la mienne comme assez posée et sécurisée mais qui dégage beaucoup de puissance malgré tout. Je sais mettre mes skis à plat et leur faire prendre de la vitesse grâce à ma force physique. Côté discipline, c'est sans aucun doute le géant que je préfère. Il faut y manier glisse, technique et puissance, mes points forts. J'y ressens des sensations uniques et indescriptibles. J'aime aussi beaucoup le super G (SG) qui me permet de ressentir toute la vitesse à laquelle je skie. Finalement, j'aime aussi le slalom (SL) qui est une discipline complètement différente, il faut être très explosif et rapide. Je travaille beaucoup dans les 3 disciplines pour être la plus polyvalente possible.

On sent la passion dans vos propos, quels sont vos objectifs en compétition ?

A court terme, je cherche à baisser mes points FIS (ndlr : améliorer son classement auprès de la Fédération Internationale de Ski) et ensuite participer à mes premières coupes d'Europe d'ici la saison 2025-2026. Je vise aussi une médaille aux Championnats du Monde Junior d'ici ma dernière année U21, c'est-à-dire au plus tard durant l'hiver 26-27. A plus long terme, j'aimerais faire mes premières Coupes du Monde et participer aux Jeux Olympiques d'hiver 2030. Mon objectif ultime est d'y remporter une médaille, ça serait une incroyable consécration, car les jeux se passeront là où j'ai grandi, dans les Alpes françaises !

Vous êtes déjà familière des podiums, parlez-nous d'un moment mémorable.

Un des moments les plus mémorables était sûrement ma participation aux Jeux Olympiques de la jeunesse en Corée du Sud cette saison. C'est un voyage inoubliable d'autant plus que c'était ma première participation à un événement aussi important. Mais bien sûr mon titre de Championne de France U18 de Super-G en mars 2024 reste un grand moment ! C'est la première fois que je montais sur la plus haute marche du podium lors de Championnats de France.

Pas de victoire sans une solide préparation, quelle est la vôtre ?

Au niveau physique je travaille avec une structure qui encadre de grands skieurs suisses. Grâce à eux, j'ai une préparation physique très spécifique qui vise à travailler mes points faibles, pour être encore meilleure sur les skis. Je vais à Lausanne deux fois par semaine voir mon coach qui fait mon programme et qui l'édite chaque semaine en intégrant de nombreux paramètres. Pour les autres jours de la semaine, j'effectue les séances transmises par mon coach dans une salle de CrossFit qui est basée à Coppet et dans laquelle je participe aussi aux cours ouverts aux adhérents 1 à 2 fois par semaine. C'est grâce à eux que je peux assurer mes entraînements journaliers. Le soutien qu'ils m'apportent depuis maintenant plusieurs années est précieux ! De plus, la convivialité de cette salle est incroyable, j'adore m'entraîner là-bas.

Physiquement vous êtes en forme, comment veillez-vous à votre bien-être mental ?

Je dirais que ce qui est le plus compliqué au départ est certainement d'acquérir la bonne discipline mentale. Le quotidien devient plus facile une fois que l'on a acquis cette facilité à s'organiser et accomplir toutes ses obligations de manière régulière. A côté de ça, je veille à conserver ma vie en dehors du sport. C'est important de pouvoir couper de temps en temps et savoir trouver le temps pour soi. J'aime bien aller au bord du lac, faire du vélo, voir mes amis et être chez moi avec ma famille. En compétition, je gère mon stress. La plupart du temps c'est seulement quelques dizaines de minutes avant mon départ que la pression monte, alors j'écoute de la musique et je me mets dans ma bulle, ce modèle fonctionne très souvent pour moi. Sinon, j'essaie de me concentrer sur ma respiration et de penser à autre chose…

Quel rôle votre famille joue-t-elle dans votre carrière sportive ?

Ma famille me soutient énormément, sans eux je ne pourrais pas être là où je suis aujourd'hui. Ils sont présents pour les victoires comme pour les défaites et s'investissent beaucoup dans ma réussite. Je ne les remercierais jamais assez pour ça. Mes parents, en particulier, m'ont toujours soutenue et ce sont eux qui ont la plus grosse influence dans ma vie. Ce sont eux aussi qui m'ont appris toutes ces choses qui me servent au quotidien, pour surmonter de petites épreuves comme pour les plus difficiles. Leur meilleur conseil : toujours prendre du plaisir lorsque l'on fait quelque chose et toujours se surpasser pour atteindre nos objectifs.

Et finalement, sans le ski dans votre vie, qui serait Sara Testut-G'styr ?

Si je n'avais pas fait de ski alpin, j'aurais bien aimé faire du crossfit à plus haut niveau ou encore faire des études de médecine. J'aimerais aussi apprendre le piano ! Côté voyage, j'espère avoir la chance un jour d'aller en Australie. Ce pays a l'air magnifique et tout ce que j'ai pu voir ou entendre sur sa population à l'air de véhiculer de bonnes valeurs.

Mon père qui skie depuis sa naissance m'a naturellement fait embrasser ce sport. Il n'était plus question d'arrêter même en quittant la vallée !

Le grand sujet

Avant-propos pour la Suisse

Chaque niveau institutionnel peut mener des actions à son échelle. De nombreuses communes vaudoises l'ont compris et se sont engagées dans des démarches proactives. Leur rayon d'action est large dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et dans l'adaptation aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.).

Outre le fait de s'affranchir d'une dépendance d'importation aux énergies fossiles, une action immédiate en matière climatique aura des conséquences bénéfiques sur des coûts futurs tels que pertes économiques, conséquences des catastrophes naturelles, coûts de la santé… et à court ou moyen terme déjà, de multiples bienfaits sur la qualité de vie.

En conséquence, la Municipalité de Commugny a décidé de concrétiser son action climatique en élaborant un Plan Énergie et Climat Communal (PECC) en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud comme fil directeur pour les trois prochaines années.

Le Plan Energie et Climat Communal (PECC)

Les rapports internationaux sur le climat le démontrent de façon unanime : le climat change et les activités humaines sont en cause. Sans action pour diminuer les gaz à effet de serre (GES), le réchauffement planétaire atteindra 3 à 5 C° d'ici la fin du siècle. Or, des dommages humains, économiques et écologiques massifs sont déjà prévisibles à +1,5 C°. En Suisse, la hausse a déjà atteint +2,5 C°, soit largement plus que la moyenne mondiale. L'urgence de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux est là.

Les objectifs à l'horizon 2050

La Confédération suisse, engagée dans l'Accord de Paris, vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C et à réduire de moitié ses émissions de GES d'ici 2030. Elle s'engage à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, avec une réduction importante de la consommation d'énergie, en améliorant l'efficacité énergétique et en développant les énergies renouvelables.

Le Canton de Vaud, avec sa Conception cantonale de l'énergie (CoCEn), ambitionne de réduire sa consommation d'énergie finale de 44 % d'ici 2035 et 57 % d'ici 2050, tout en augmentant l'approvisionnement en énergies renouvelables. Le Plan climat vaudois vise à réduire de 50 à 60 % les émissions de GES d'ici 2030, avec une neutralité carbone attendue d'ici 2050. Des mesures d'adaptation aux changements climatiques sont également prévues.

-50% en 2050

Dans la continuité, le projet de loi sur l'énergie (LVLEne) a été adopté par le Conseil d'Etat vaudois en septembre 2024 et a été transmis au Grand Conseil. La nouvelle loi pourrait entrer en vigueur au premier semestre 2026, à l'issue de la phase parlementaire.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire vaudois proviennent principalement des transports (41 %) et du chauffage des bâtiments (38 %), suivis de l'agriculture (11 %) et d'autres secteurs comme l'industrie et la gestion des déchets. Le changement climatique dans le Canton entraîne des étés plus secs, des hivers moins enneigés et des impacts importants sur la biodiversité, la santé et l'économie. La diversité géographique du territoire nécessite des mesures adaptées à chaque région, que ce soit pour l'agriculture, les forêts ou les zones urbaines.

Le PECC, la démarche

Un plan d'action environnemental sur trois ans a été élaboré afin d'atteindre des objectifs ambitieux pour 2030, en réponse à l'obligation instaurée par le Canton d'avoir un plan structuré. Ce processus a commencé en automne 2023 par des ateliers avec la commission communale Environnement, Mobilité et Energie, suivis d'une collaboration avec la Municipalité pour valider une vision à long terme pour 2050. La population a ensuite été invitée à participer à un atelier pour proposer des actions concrètes. Le plan a été validé par le Canton au printemps 2024, avec des ajustements en cours. La mise en œuvre des actions est en préparation. Les objectifs et actions du plan climat sont évolutifs, avec des priorisations faites selon les ressources disponibles. De nouvelles actions pourront être ajoutées si nécessaire au cours de sa mise en œuvre.

Pour la Commune de Commugny, le plan climat s'articule autour de deux axes principaux. Le premier, l'adaptation aux changements climatiques, comprend la protection de la biodiversité et des écosystèmes. Le second axe vise la réduction de l'impact climatique à travers des actions dans les domaines de la consommation, de l'énergie et de la mobilité durable. La sensibilisation est également un élément transversal, afin d'éduquer et d'impliquer la population dans ces efforts. Ces thèmes constituent les piliers d'une stratégie cohérente pour répondre aux défis climatiques actuels.

La Municipalité se propose ainsi de mettre en œuvre **43 actions concrètes** *via un plan d'action*

Ainsi, les trois axes se déclinent en cinq thèmes que sont la biodiversité, la consommation, l'énergie, la mobilité et la sensibilisation

Le plan d'action communal et la mise en œuvre

La Municipalité est responsable de l'adoption et de la mise en œuvre du PECC, en fixant les priorités, les objectifs, les budgets et en supervisant les actions. Elle attribue les mandats, gère les partenariats et veille au respect des délais et des coûts. Le Conseil communal approuve quant à lui les budgets et investissements nécessaires. Un groupe de suivi, composé de membres de la Municipalité, de l'administration et du bureau prestataire, coordonne les projets, évalue les progrès et ajuste le plan si besoin. Les sources de financement incluent le budget communal, les crédits d'investissement accordés par le Conseil communal et les subventions fédérales ou cantonales.

La Municipalité se propose ainsi de mettre en œuvre **43 actions concrètes** via un plan d'action qu'elle est motivée à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé.

La Municipalité s'engage à communiquer sur les projets du PECC en utilisant divers canaux tels que le présent journal, les séances d'information, les tout-ménages et le site web pour informer et impliquer la population. Une attention particulière sera portée à l'organisation d'événements interactifs pour sensibiliser activement la population.

Notre avenir est à construire

L'action des citoyens de notre Commune est essentielle à la réussite de la réalisation de ce plan. En effet, une grande partie des actions requièrent la participation active de la population. La Municipalité prendra les actions à sa disposition pour encourager la participation citoyenne, mais la balle reste pour beaucoup dans le camp des citoyens. Alors nous vous engageons à lire le rapport du PECC, en particulier la liste des actions, sur le site de la Commune. Et surtout engagez-vous personnellement, avec votre temps, vos investissements financiers, votre participation bénévole, en parlant autour de vous avec vos voisins de certaines actions, pour créer une émulation autour de certains projets ! L'objectif de la neutralité carbone 2050 et la préservation de la biodiversité ne pourra pas se faire uniquement par des lois et règlements, ou par des actions des pouvoirs publics : elle se fera grâce à la mobilisation de toutes les forces citoyennes.

Une page spécifique au PECC a été créée sur notre site, et sera en constante évolution : www.commugny.ch/environnement_pecc

Sources: bureau lyka/ms

Agenda

Conseil communal	5 mars 2025
Théâtre de Terre Sainte	15, 16, 17 janvier / Big Mother
	5, 6, 7 février / Oublie-moi
	12, 13, 14 mars / Vive les vacances (ou pas !)
	2, 3, 4 avril / Marie-Thérèse fête ses 30 ans ! (de carrière)

N'oubliez pas de consulter notre site www.commugny.ch rubrique Agenda.

Vous organisez une manifestation sur Commugny et vous souhaitez la voir apparaître dans l'agenda communal ? Envoyez-nous l'information sur media@commugny.ch

Commugny pratique

Joyeuses fêtes !

Les bureaux de l'Administration communale seront fermés pour les fêtes de fin d'année du vendredi 27 décembre 2024 à 12h jusqu'au lundi 6 janvier 2025 à 8h. L'ensemble du personnel et de la Municipalité vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année, ainsi qu'une heureuse nouvelle année 2025 !

Naturalisation

Une nouvelle adresse email dédiée spécialement aux demandes concernant les naturalisations a été mise en place depuis le 1er octobre : naturalisations@commugny.ch

Suivez-nous sur Facebook

Retrouvez les informations officielles et plus sur notre page Facebook Commune de Commugny

L'info utile

Carte d'identité et passeport

Nous vous accueillons avec plaisir pour la carte d'identité au guichet de la Commune. Muni de l'ancienne carte ou d'une attestation de police en cas de perte ou de vol, vous pouvez vous présentez sans rendez-vous à notre guichet, avec une photo adéquate de moins de 6 mois (couleur ou noir et blanc), et de quoi régler les frais (70.- chf/adulte et 35.- chf/enfant). Si vous souhaitez un passeport, seul ou en combinaison avec votre carte, il faudra vous rendre au Centre de biométrie à Lausanne en ayant obligatoirement pris un rendez-vous au préalable. Ce dernier vous reçoit du lundi au samedi de 7h30 à 16h30. Toutes les instructions se trouvent sur la page dédiée du Service des documents d'identité du Canton. Merci de prendre note que la Commune ne dispose pas de machine pour faire les photographies sur place.